

# Choisir entre le Christ et sa famille?

*« Pauvres enfants, que vous êtes malheureux d'appartenir à des parents qui ne travaillent qu'à vous rendre malheureux dans ce monde et encore bien plus dans l'autre ! »* <sup>[1]</sup>

*Saint Jean-Marie Vianney.*

Les catholiques qui sont tourmentés par de mauvais parents sont parfois obligés de choisir entre le Christ et leur famille. Mais ce terrible dilemme leur offre pourtant une grande consolation...

Notre Seigneur a dit : *« Si quelqu'un vient à moi, et ne hait point son père et sa mère, sa femme et ses fils, ses frères et ses sœurs, et même sa propre âme, il ne peut être mon disciple. »* <sup>[2]</sup>

Le Père Fulcran Vigouroux précisait toutefois que : *« Dans le style biblique, haïr signifie très souvent aimer moins. Ainsi, le Sauveur commande seulement ici qu'on aime moins ses parents que lui, en sorte qu'on soit prêt à les quitter pour le suivre. »* <sup>[4]</sup>

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Jésus a aussi déclaré : *« Et quiconque aura quitté ou sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses fils, ou sa terre, à cause de mon nom, recevra le centuple, et aura pour héritage la vie éternelle. »* <sup>[5]</sup>

Sur ce sujet, nous lisons par exemple dans la Sainte Écriture que le Christ est même allé jusqu'à ordonner à un homme de renoncer à assister aux funérailles de son père pour aller prêcher l'Évangile : *« Mais il dit à un autre : Suis-moi.*

*Celui-ci répondit : Seigneur, permettez-moi d'aller d'abord, et d'ensevelir mon père. Et Jésus lui dit : Laisse les morts ensevelir leurs morts <sup>[6]</sup> ; pour toi, va, et annonce le royaume de Dieu. » <sup>[7]</sup>*

*Et c'est pourquoi le Christ disait également : « Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. Car je suis venu séparer l'homme de son père, la fille de sa mère et la belle-fille de sa belle-mère. Ainsi les ennemis de l'homme seront les gens de sa propre maison. Qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, et qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi. » <sup>[8]</sup>*

*Ce glaive dont parle Notre Sauveur, c'est la parole de Dieu : « Car la parole de Dieu » – écrivait Saint Paul – « est vivante, efficace, et plus pénétrante que tout glaive à deux tranchants ; elle atteint jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles ; et elle discerne les pensées et les intentions du cœur. » <sup>[9]</sup>*

*En effet, selon Saint Hilaire de Poitiers : « Au sens mystique, le glaive est la plus acérée de toutes les armes ; on peut y voir l'emblème du pouvoir et du droit judiciaire, la sévérité et la haine du péché ; nous nous rappellerons donc que par le glaive est exprimé le Verbe de Dieu, lequel glaive a été dégainé sur la terre, c'est-à-dire, par la prédication, pénétrant jusque dans les cœurs des hommes. » <sup>[10]</sup>*

*Mais lorsque la parole de Dieu est mal comprise, celle-ci peut parfois être source de conflits entre les membres d'une même famille.*

*Saint Jean Chrysostome enseignait à ce propos : « Quoique ce ne soit pas le Christ qui opère lui-même cette séparation, et que ce soit la malice des hommes, il se l'attribue à lui-même,*

*d'après la manière ordinaire de s'exprimer de l'Écriture, ainsi que, par exemple, dans ce passage : « Il leur donna des yeux pour ne pas voir. » [Isaïe 29 ; 10]. [...] Or, le Sauveur rappelle la prophétie de Michée : « Les ennemis d'un homme seront ceux de son intimité, » [Michée 7 ; 6] pour montrer que c'est toujours le même Dieu qui a pour agréables les sacrifices de l'Ancien et du Nouveau-Testament. La société juive présentait un spectacle semblable ; il y avait des prophètes et des faux prophètes, et le peuple était divisé, et les maisons étaient partagées ; et les uns croyaient aux uns, les autres aux autres. » <sup>[11]</sup>*

Ainsi, Notre Seigneur n'encourage point la destruction de l'autorité parentale, mais Il nous exhorte au contraire à respecter nos parents : « Car Dieu a dit : **Honore ton père et ta mère** ; et quiconque maudira son père ou sa mère, mourra de mort. » <sup>[12]</sup>

En conséquence, comme l'a écrit Saint Alphonse de Liguori : « Les enfants sont obligés de porter à leurs parents (comme les sujets à leurs supérieurs) amour, respect et obéissance. Ainsi, on pèche gravement contre l'amour, si on les abhorre, ou si on leur désire du mal (dans ce cas on pèche doublement contre la justice et contre la piété filiale). » <sup>[13]</sup>

Cependant, Notre Seigneur nous avertit que notre famille se divisera si jamais elle refuse de se convertir : « Car le fils outrage son père, la fille s'élève contre sa mère et la belle-fille contre sa belle-mère, et l'homme a pour ennemis les gens de sa maison. Mais moi, je regarderai vers le Seigneur, j'attendrai Dieu, mon Sauveur ; mon Dieu m'écouterà. » (Michée 7 ; 6-7).

Par ailleurs, Notre Sauveur disait de même : « Et n'appellez sur la terre personne votre père <sup>[14]</sup> ; car un seul est votre Père, lequel est dans les cieux. Qu'on ne vous appelle points

*non plus maîtres ; parce qu'un seul est votre maître, le Christ. »* <sup>[15]</sup>

Or, comme l'expliquait le cardinal Saint Robert Bellarmin : « Dieu n'interdit pas le nom et l'office de maître, mais l'ambition et le désir de cet honneur. Car, dans (2 Timothée 1 ; 11), l'apôtre s'appelle le docteur et le maître des Gentils. De plus, dans ce chapitre 23, le Christ blâme les scribes et les pharisiens, qui aimaient les premières places, et être salués du nom de rabbis par les hommes. C'est dans le même sens qu'il dit : « n'appellez personne père sur cette terre » (Matthieu 23 ; 9). Il est tout à fait certain qu'il ne prohibait ni le nom ni la fonction du père, mais une affection excessive envers les parents. » <sup>[16]</sup>

Malheureusement, cette affection excessive envers les parents conduit parfois les enfants à transgresser la loi divine. Donc, en disant : « n'appellez sur la terre personne votre père », le Christ nous rappelle que l'autorité de Dieu est supérieure à celle des parents ; car – pour reprendre les mots de l'Apôtre Saint Paul – c'est du « Père de Notre Seigneur Jésus-Christ » que « toute paternité tire son nom au ciel et sur la terre. » <sup>[17]</sup>

Ajoutons néanmoins que le commandement du Christ relatif au détachement des parents concerne surtout les personnes qui ont reçu la grâce de la vocation religieuse.

« L'entrée en religion » – expliquait Saint Alphonse de Liguori – « exige de plus qu'on se détache entièrement, de corps et d'esprit, de ses parents ; car, l'observance régulière veut qu'on pratique au plus haut degré le détachement des parents, pour suivre en tout la doctrine de Jésus-Christ, qui a déclaré qu'il est venu apporter sur la terre, non la paix, mais le glaive, et séparer le fils d'avec son père, la fille d'avec sa mère : Non veni pacem mittere, sed gladium ; veni enim separare hominem adversus patrem suum,

*et filiam adversus matrem suam (Matthieu 10 ; 34). Et il en a aussitôt donné la raison, en ajoutant que, par rapport au salut, nous trouvons des ennemis dans notre propre famille : Et inimici hominis, domestici ejus. Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, c'est particulièrement en matière de vocation religieuse, lorsqu'il s'agit de quitter le monde, qu'on rencontre ses plus grands adversaires dans ses parents, qui, par intérêt ou par passion, aiment mieux encourir l'inimitié de Dieu en s'opposant à la vocation de leurs enfants, que d'y consentir. Ah ! que de malheureux parents seront condamnés dans la vallée de Josaphat, pour avoir fait perdre la grâce de la vocation à leurs enfants ou à leurs neveux ! et que de malheureux enfants seront également réprouvés, pour avoir manqué leur vocation et leur salut, en voulant contenter leurs parents et leur rester attachés ! C'est pourquoi le divin Maître nous avertit que, quiconque préfère à lui son père ou sa mère, ne peut être son disciple : Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem..., non potest meus esse discipulus (Luc 14 ; 26). Il faut donc se résoudre, pour entrer dans une communauté de parfaite observance et être vrai disciple de Jésus-Christ, à se dépouiller de tout attachement envers ses parents. Sachons en outre qu'après la profession il faudra continuer de vivre dans le même détachement. On ne pourra plus mettre le pied dans la maison de ses parents, hormis le cas de maladie mortelle de son père ou de sa mère, ou quelque autre nécessité urgente, et cela toujours bien entendu avec la permission du supérieur. »*

[18]

N'oublions pas, enfin, que le Christ nous a lui-même montré l'exemple en s'éloignant de ses parents pour aller prêcher dans le Temple de Jérusalem, comme nous pouvons le lire dans ce passage de la Sainte Écriture : « Cependant, l'enfant croissait et se fortifiait, plein de sagesse ; et la grâce de Dieu était en lui. Or, ses parents allaient tous les ans à Jérusalem à la fête de Pâque. Lors donc qu'il eut douze ans, ils montèrent à Jérusalem selon la coutume de cette solennité

*; et, quand les jours de la fête furent passés, ils s'en retournèrent ; mais l'enfant Jésus demeura à Jérusalem, et ses parents ne s'en aperçurent point. Pensant qu'il était avec quelqu'un de leur compagnie, ils marchèrent durant un jour, et ils le cherchaient parmi leurs proches et leurs connaissances. Et ne le trouvant pas, ils revinrent à Jérusalem pour le chercher. Mais il arriva que trois jours après ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant. Et tous ceux qui l'entendaient étaient étonnés de sa sagesse et de ses réponses. En le voyant, ils furent étonnés, et sa mère lui dit : Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous ? Voilà que votre père et moi, fort affligés, nous vous cherchions. Mais il leur répondit : Pourquoi me cherchiez-vous ? Ignorez-vous qu'il faut que je sois aux choses qui regardent mon Père ? Mais eux ne comprirent point ce qu'il leur disait. Il descendit ensuite avec eux, et vint à Nazareth ; et il leur était soumis. Or, sa mère conservait toutes ces choses en son cœur. »* <sup>[19]</sup>

En conclusion, nous pouvons dire que les enfants ne peuvent pas haïr leurs parents dans le sens où ils auraient le droit de leur faire de mal.

D'après Saint Alphonse de Liguori : « On pèche grièvement contre le respect, 1° si on les frappe même légèrement, ou si on fait le geste de les frapper ; 2° si en leur présence on les contrefait ou si on leur fait des railleries ; 3° si on leur adresse des imprécations en leur présence, ou si on les injurie. » <sup>[20]</sup>

En revanche, les enfants peuvent haïr leurs parents dans le sens où ils ont le droit de leur désobéir lorsqu'ils s'opposent à la volonté divine.

C'est aussi ce qu'enseignait Saint Alphonse de Liguori : « En troisième lieu, il faut renoncer à l'attachement aux parents. Si quis non odit patrem suum et matrem suam, non potest meus

esse discipulus, dit Jésus-Christ (Luc 14 ; 26). Mais comment devons-nous haïr nos parents ? Nous devons cesser de les reconnaître, dit un savant auteur, toutes les fois qu'ils s'opposent à notre bien spirituel : Si prohibeant ne vitam secundum ecclesiasticae disciplinae normam instituamus, si negotiis secularibus nos implicent, tunc eos tanquam adversarios odisse et fugere tenemur. (Lud. Abely, sac. Christ. P. 4, c. 6). [...] **Sans doute il faut honorer ses parents, mais avant tout il faut obéir à Dieu** : Honorandus est pater, sed obediendum est Deo, dit Saint Augustin (De verb. Dom. Serm. 7, c. 2). Négliger d'obéir à Dieu, dit Saint Jérôme, pour témoigner aux siens une grande affection, ce n'est pas piété filiale, mais impiété : Grandis in suos pietas, impietas in Deum est (S. Hier. epist. 15). Notre rédempteur a déclaré qu'il était venu sur la terre pour nous séparer de nos parents : Veni enim separare hominem adversus patrem suum, etc (Matthieu 10 ; 35). Et pourquoi ? Parce que, dit-il, dans les affaires du salut, nos parents sont nos plus grands ennemis : Et inimici hominis domestici ejus (Ibid. 36). [...] Lorsque Marie retrouva Jésus dans le temple, et qu'elle lui dit : Fili, quid fecisti nobis sic ? Le Sauveur lui répondit : Quid est quod me quarebatis ? Nesciebatis quia in his qua Patris mei sunt oportet me esse ? (Luc 2 ; 49). Telle est la réponse que le prêtre doit faire à ses parents lorsqu'ils veulent le charger du soin de leurs affaires domestiques : Je suis prêtre, je ne puis m'occuper que des choses de Dieu ; à vous qui êtes séculiers le soin des choses du siècle. C'était là précisément le sens de cette parole que le Seigneur adressa à ce jeune homme qu'il appelait à sa suite, et qui lui demandait la permission d'aller ensevelir son père : Dimitte mortuos sepelire mortuos suos (Matthieu 8 ; 22). » <sup>[21]</sup>

En résumé, les catholiques ne doivent haïr leurs parents que dans une certaine mesure, c'est-à-dire en gardant dans leur cœur suffisamment d'amour pour eux (sachant que cet amour doit être beaucoup moins grand que celui qu'ils éprouvent envers

Dieu).

En effet, comme le rappelle si bien le Catéchisme Romain : « **L'amour que nous avons pour le prochain a ses limites** ; vu que le Seigneur nous ordonne de l'aimer comme nous-mêmes. Celui donc qui dépasserait ces bornes, et qui en viendrait à aimer Dieu et le prochain d'un amour égal, commettrait un grand crime. « Si quelqu'un vient à Moi, dit le Seigneur, et ne hait pas son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs et même sa propre vie, celui-là ne saurait être mon disciple. » (Luc 14 ; 26). Et c'est dans ce même esprit qu'Il dit à un jeune homme qui voulait d'abord inhumer son père et Le suivre après : « Laissez les morts ensevelir les morts. » (Luc 9 ; 60). Mais cette vérité devient plus claire encore par ces paroles que Saint Matthieu met dans la bouche de Notre-Seigneur : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que Moi, n'est pas digne de Moi. » (Matthieu 10 ; 37). Nous ne pouvons douter cependant que nous ne soyons obligés d'avoir pour nos parents un amour très grand et un respect très profond. Mais avant tout la piété exige que nos premiers hommages et notre principal culte appartiennent à Dieu, qui est le Principe et le Créateur de toutes choses. Elle exige également que nous aimions nos parents mortels d'ici-bas, de manière que tout, dans cet amour, ait pour fin dernière notre Père céleste et éternel. Que si, d'aucunes fois, ils nous commandent des choses contraires aux préceptes divins, il est hors de doute que nous devons absolument préférer la volonté de Dieu à leurs caprices. C'est le moment de nous rappeler cet oracle de l'Esprit Saint : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » (Actes 5 ; 29). » <sup>[22]</sup>

---

[1] *Sermons du Vénérable Serviteur de Dieu Jean-Baptiste-Marie Vianney Curé d'Ars*. Tome III, éd. Victor Lecoffre (1883), Sermon du XX<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte, p. 328



[2] Évangile selon Saint Luc, chapitre 14, verset 26.

[3] C'est dans ce sens qu'il faut comprendre ce passage de l'Écriture qui dit : « *L'aîné servira sous le plus jeune, selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü.* » (Romains 9 ; 13).

[4] *La Sainte Bible selon la Vulgate*, traduite par l'Abbé Jean-Baptiste Glaire, p. 2509

[5] Évangile selon Saint Matthieu, chapitre 19, verset 29.

[6] Saint Jean Chrysostome commentera ce passage de l'Évangile en écrivant ceci : « *En disant : « leurs morts », il [le Christ] montre que ce mort n'était pas le sien, sans doute parce qu'il est mort dans l'infidélité.* » (Cf. *Exposition suivie des quatre Évangiles par le docteur Angélique Saint Thomas d'Aquin de l'ordre des frères prêcheurs. La chaine d'Or. Tome V, éd. Louis Vivès, 1854, p. 451*).

[7] Évangile selon Saint Luc, Chapitre 9, versets 57 à 60.

[8] Évangile selon Saint Matthieu, chapitre 10, versets 34 à 37.

[9] Épître aux Hébreux, chapitre 4, verset 12.

[10] *Exposition suivie des quatre Évangiles par le docteur Angélique Saint Thomas d'Aquin de l'ordre des frères prêcheurs. La chaine d'Or. Tome II, éd. Louis Vivès (1854), p. 94*

[11] *Exposition suivie des quatre Évangiles par le docteur Angélique Saint Thomas d'Aquin de l'ordre des frères prêcheurs. La chaine d'Or. Tome II, éd. Louis Vivès (1854), p. 93-94*

[12] Évangile selon Saint Matthieu, chapitre 15, versets 3 à 4.

[13] *Œuvres complètes de Bienheureux A.M De Liguori*, Tome XXIII, éd. Parent-Desbarres (1837), p. 357-358

[14] Notons ici que les paroles du Christ ne doivent pas être comprise de manière charnelle. Par exemple, quand le Christ dit : « *Que si ton œil droit te scandalise, arrache-le et jette-le loin de toi ; [...] et si ta main droite te scandalise, coupe-la et la jette loin de toi* » (Matthieu 5 ; 29-30), cela ne signifie pas que Notre Seigneur nous ordonne de nous mutiler, mais simplement qu'Il nous exhorte à nous abstenir de commettre des péchés mortels. Saint Paul expliqua le véritable sens de ce commandement en écrivant : « *Faites donc mourir vos membres qui sont sur la terre : la fornication, l'impureté, la luxure, les mauvais désirs, et l'avarice, qui est une idolâtrie* » (Colossiens 3 ; 5). Il en va de même pour cette parole du Christ qui dit : « *n'appellez sur la terre personne votre père* » (Matthieu 23 ; 9). En réalité, cette phrase signifie seulement que, si les hommes désobéissent à Dieu, alors « *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.* » (Actes 5 ; 29).

[15] Évangile selon Saint Matthieu, chapitre 23, verset 9.

[16] *Les controverses de la foi chrétienne contre les hérétiques de ce temps*, Tome I, 1<sup>ère</sup> controverse, Livre III, Chapitre X.

[17] Épitre aux Éphésiens, chapitre 3, verset 15.

[18] *Œuvres complètes de S. Alphonse de Liguori*, Tome III, *Grands moyens de salut et de perfection*. éd. H. Casterman (1838), p. 428-429

[19] Évangile selon Saint Luc, Chapitre 2, versets 40 à 51.

[20] *Œuvres complètes du Bienheureux A.M de Liguori*, Tome XXIII, éd. Parent-Desbarres (1837), p. 358

[21] *Selva, ou recueil de matériaux de discours et d'instructions pour les retraites ecclésiastiques*, Tome II, éd. Gaume frères (1836), p. 81-83

[22] *Catéchisme du Concile de Trente*, Partie III, Chapitre XXXII, § I.